

**MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

Le 15 décembre 2014

Session spéciale du Conseil municipal,
dûment convoquée par le maire,
tenue le 15 décembre 2014, à 19 h 30,
au bureau municipal, 66 chemin Auckland,
présidée par monsieur le maire Yann Vallières
et à laquelle assistent les conseillers
Marc Bégin, Audrey Turgeon, Perry Bell
Lee Brazel, Julie Pouliot et Pierre Blouin.

Le secrétaire-trésorier, Gaétan Perron, et Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe
sont présents.

1 OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la session à 19:40 heures.

2 ADOPTION DU BUDGET 2015

2014-12-17

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

Et résolu d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2015, telles que
déposées qui présentent des recettes de 1 342 748\$ et des dépenses de fonctionnement
qui s'élèvent à 1 105 829\$, des remboursements de la dette de 176 710\$ et un excédent
pour immobilisations de 50 209\$ et une réserve pour matériel roulant de 10 000\$.

ADOPTÉ

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas d'assistance.

4 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2015-90

La conseillère **Audrey Turgeon** donne avis de motion qu'à la prochaine session ou à une
session ultérieure de ce Conseil, elle proposera ou fera proposer le Règlement 2015-90
intitulé « Règlement d'imposition 2015 ». Dispense de lecture est demandée
conformément à l'article 445 du Code municipal.

5 CLÔTURE DE LA SESSION.

2014-12-18

Il est proposé par *Julie Pouliot*

de clore la présente session à 19:48 heures, l'ordre du jour étant épuisé.

Je, Yann Vallières, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yann Vallières, maire

Gaétan Perron, secrétaire-trésorier